

seils: «Prenez sous votre gouverne l'administration de la justice. Montez-vous un bureau de procureur général territorial et allez-y: rendez la justice.»

Le gouvernement ne devrait pas tenter de leurrer les députés, les habitants des Territoires et les Canadiens dans l'ensemble, en cherchant à leur faire croire qu'il y a progrès. Le gouvernement fait tout simplement le transfert de la fonction d'Ottawa à Whitehorse par l'intermédiaire d'un fonctionnaire fédéral. Voilà la situation et c'est la même dans les Territoires du Nord-Ouest et à Yellowknife. C'est une situation qui laisse à désirer. Ce n'est pas du tout ce que veulent les gens du Yukon, et le ministre du Nord canadien le sait.

Même si cela n'a aucun rapport avec le bill, le ministre parle des Indiens et des Esquimaux du Nord, qui sont toujours séparés des autres. Le ministre a signalé qu'il n'y a qu'un Esquimaux et qu'un Indien comme membres du Conseil des Territoires du Nord-Ouest; qu'ils sont citoyens canadiens et qu'on leur donne la même chance qu'à tout autre de porter leur candidature aux élections de l'un ou l'autre de ces Conseils. Cependant, si l'on connaissait la vérité, on saurait qu'il y règne un préjugé racial marqué, nourri d'ailleurs par les services du ministre dans les Territoires du Nord-Ouest. Le ministre hausse les épaules. Qu'il me dise pourquoi il n'étend pas les services d'eau et d'égout au-delà des limites d'Inuvik et n'en fait pas bénéficier les Indiens de la région.

L'hon. M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je crois que le député ignore totalement les faits. Des Indiens et des Esquimaux habitent Inuvik aujourd'hui et bénéficient des services d'eau et d'égout, que nous étendons d'ailleurs. Des gens de l'extérieur viennent en grand nombre s'installer à Inuvik. Par suite du grand progrès que nous avons accompli dans le développement économique des Territoires du Nord-Ouest, la population de la région d'Inuvik s'accroît, de sorte que les installations deviennent insuffisantes. La situation aujourd'hui offre cependant un contraste frappant avec celle qui existait lorsque le parti du député était au pouvoir, et qui se caractérisait par la stagnation.

● (3:50 p.m.)

M. Nielsen: Au cours du débat actuel, je ne regarderai pas en arrière, comme le ministre se plaît à le faire, et je ne le combattrai pas de façon partisane. J'accuse son ministère de préjugés raciaux, et je maintiens mon accusation. Le ministre ne peut prétendre que je ne

suis pas en contact avec la réalité là-bas—car j'y vis, de même que le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Orange). S'il peut prouver que les habitants du Yukon ne vivent pas dans la plus abjecte pauvreté, je serai prêt à me rétracter. Mais d'ici là, il portera le stigmate de préjugés raciaux et devra essayer de s'amender. A cet égard, je lui dirai que ce point de vue n'est pas seulement le mien et qu'il n'existe pas que dans le Nord. C'est aussi l'opinion de certains organismes mondiaux, et je me reporterai au don récent de \$1,100 du Conseil mondial des Églises accordé aux Indiens du Yukon pour les aider à lutter contre la pauvreté. Je me demande si le ministère donnera l'équivalent.

L'hon. M. Chrétien: L'autre jour, j'ai répondu à votre autre chef à ce sujet.

M. Nielsen: Quand le ministre bafouille toutes sortes de choses sur l'équilibre entre les progrès politiques et économiques, de fait, il veut dire que du côté de l'argent est la toute puissance. En réalité, il va demeurer le grand Père blanc de la population du Yukon et, par l'intermédiaire de son ministère, continuer à lui imposer une domination bureaucratique et administrative aussi longtemps qu'il le jugera bon. Cela durera sans doute très, très longtemps.

Il dit que la population des deux territoires pourra jouer un rôle plus important au sein de son gouvernement. C'est de la foutaise. Il déclare que ces modifications à la loi sur le Yukon permettront à la population de ces deux territoires d'assumer un rôle plus important dans leur gouvernement. C'est encore de la foutaise. Il déclare également—s'il l'a dit dans l'intention d'induire le sage en erreur, je l'ignore; ce que je pourrais lui dire de plus aimable c'est qu'il ne s'est probablement pas bien préparé et c'est pourquoi il s'est trompé—que les pouvoirs de l'Assemblée législative du Yukon seront les mêmes que ceux des provinces, sauf dans le domaine des ressources. Il sait que ce n'est pas exact. Il sait qu'il y a une seule exception à la similitude, ce qui fait toute la différence au monde, et c'est ce que prévoit l'article 24, selon lequel aucun bill de finances ne peut être présenté au Conseil à moins que le ministre ne l'autorise par l'entremise du commissaire. C'est la disposition que nous voudrions voir modifiée. Je l'ai déjà dit à la Chambre, et j'ignore pourquoi le ministre ne peut le comprendre; cette idée doit sûrement lui être aussi sympathique en qualité de Québécois qu'elle l'est pour nous dans le Nord et certainement pour tous les Canadiens imbus de liberté.